

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3. — États-Unis, \$3.50.
L'out semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VIII.

No. 30.

Prix du numéro, 7 centins. — Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 26 JUILLET 1877

Décisions judiciaires concernant les journaux

10. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau-de-poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

20. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement ; autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau-de-poste.

30. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

40. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau-de-poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

SOMMAIRE

A propos de politique, par A. Gélinas. — Choses et autres. — Revue de la semaine. — Athènes et Versailles. — Le général Grant et l'affaire de l'Alabama. — La saison mondaine à Londres. — Présents faits au Pape. — Nos gravures : Le Rocher-aux-Oiseaux. — Le Juif Errant. — La patte de Dindon. — A quoi tient l'amour, par Nienti. — Les vieilles femmes. — Les débuts d'un académicien. — Poésie : Charmant, par Alfred Garneau. — Les pages de Louis XVI, par A. Genevay. — Une série de crimes épouvantables. — Le vol est toujours le vol. — Faits divers. — Les échecs. — Le jeu de Dames. — Prix du marché de détail à Montréal.

NOTES GRAVURES : Les monitors turcs à la Sulina, principal bras du delta du Danube ; Montréal : l'émeute du 12 juillet. Meurtre de Hackett sur les degrés conduisant au magasin de Dunn et Cie, Place Victoria ; Montréal : attaque d'une sentinelle des carabinieri Mont-Royal. La sentinelle plonge sa bayonnette dans le corps d'un des assaillants et le tue ; Le Rocher-aux-Oiseaux, dans le golfe Saint-Laurent ; Tournee de Sir John A. Macdonald dans la province de Québec ; Sweetsburgh ; Discours de Sir John aux citoyens de Bromie, Sheffield et Missisquoi ; Montréal : Procession aux flambeaux en l'honneur de Sir John ; Une série de paysages.

A PROPOS DE POLITIQUE

Les journaux n'ont pas encore fini de s'occuper de la conférence de M. Laurier, dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros. Le *Constitutionnel* a publié, il y a quelques jours, un article remarquable de M. Gérin, sur ce sujet. Comme cet article contient un passage à notre adresse, nous croyons devoir revenir sur la question, pour ajouter un mot d'explication à ce que nous avons déjà dit.

Nous avons appelé le discours de M. Laurier un *discours-programme*. Le *Constitutionnel* trouve cette qualification inexacte :

M. Gélinas, dans *L'Opinion Publique*, appelle ce discours un discours-programme. Pour notre part, nous n'y voyons aucun programme ; nous n'avons pu découvrir ce que M. Laurier entend faire s'il entre au ministère. Non, le seul point de ce discours, c'est une définition de principe politique. M. Laurier dit : " Nous sommes un parti, les conservateurs en sont un autre ; nous gouvernerons chacun notre tour, car telle est la routine en Angleterre, et notre constitution étant copiée sur celle de la Grande-Bretagne, nous devons faire comme on fait dans la métropole et avoir deux partis, le *whig* et le *tory* que l'on peut retracer depuis le commencement du monde."

D'après notre confrère, le discours de M. Laurier, tout en ne constituant pas, suivant lui, ce qu'on peut appeler un *discours-programme*, contient néanmoins une *définition de principe politique*.

Une simple définition de ce genre, faite par un homme ordinaire, dans des circonstances ordinaires, nous le comprenons sans peine, n'aurait guère d'importance, et ne pourrait avoir aucun semblant d'analogie avec un *programme*. Mais venant d'un homme comme M. Laurier, dans une con-

férence annoncée longtemps à l'avance comme un événement important, et cela, dans un moment où l'homme qui s'adresse ainsi à tout le pays est acclamé par son parti comme un chef et un interprète ; nous croyons que, dans de telles circonstances, une *définition de principe politique* peut facilement " avoir l'air d'un manifeste ou d'un programme politique " (c'est l'expression dont nous nous étions servi), et être envisagée comme telle par le public.

Quoiqu'en dise notre confrère, nous persistons à croire qu'il y a, dans le discours en question, plus que le verbiage banal et délibérément embrouillé dont les aspirants ministres se servent quelquefois pour étayer leurs candidatures. Il est assez facile, suivant nous, d'y découvrir des affirmations formelles, non pas nettes et précises, mais ressortant évidemment de l'ensemble de la pièce. Nous avons cru pouvoir résumer ces affirmations, ou *définitions*, en deux mots. Nous avons dit que M. Laurier voulait assimiler le parti libéral canadien au parti libéral anglais. C'est là, en effet, l'idée-mère de la longue conférence, et c'est à cette seule idée que nous avons voulu nous arrêter, comme le savent ceux qui nous ont lu. Or, cela constitue plus qu'une amplification banale, dans la bouche d'un homme qui sera bientôt appelé, de l'aveu de la plupart des organes du ministère, à diriger ce même parti libéral. Il y a là une affirmation ou *définition* de principe qui lie en réalité M. Laurier pour l'avenir, et qui lie par la même occasion le parti qui endorse et accepte cette affirmation ou *définition*. N'y a-t-il pas, alors, dans ce discours, vu les circonstances, quelque chose qui tient de la nature d'un programme politique ? D'après ce discours, n'est-on pas en droit de conclure que M. Laurier, s'il devient chef du parti libéral canadien, entend rester dans les bornes que le parti libéral anglais s'est fixées de tout temps ? Les journaux ministériels, en *embossant* cette déclaration, ne permettent-ils pas de croire que tout le parti, dont ils sont les interprètes, est prêt à suivre M. Laurier dans cette voie ? Est-ce que tout cela ne constitue pas un symptôme important, n'indique pas une phase importante dans l'existence du parti libéral de notre province ? Jusqu'ici, aucun chef autorisé de ce parti n'avait tenu de cette façon ce langage, n'avait désavoué ainsi la politique radicale des *foundateurs*, n'avait affirmé son intention de modeler sa conduite sur celle des *whigs* d'Angleterre, au lieu de la calquer sur celle des républicains démolisseurs de France.

Il est vrai que M. Laurier n'est pas encore chef de parti, et que d'autres, avant lui, ont fait, dans des circonstances à peu près semblables, des déclarations du même genre, par lesquelles le parti, qui les avait encore *embossées*, ne s'est pas considéré comme tout à fait lié !

Quoi qu'il en soit, nous pensons avoir exprimé l'opinion de tous les vrais conservateurs, en disant que le public serait heureux de voir le parti libéral accepter franchement, officiellement, avec sincérité, le rôle que lui indique assez clairement M. Laurier. Aux yeux des conservateurs, en effet, un parti libéral de la nuance des *whigs* anglais vaut infiniment mieux qu'un parti libéral de la nuance des *royges* français. Les partisans de la Confédération — et ils forment l'immense majorité — se ré-

joueraient également en voyant nos institutions actuelles délivrées d'une source de dangers grave, par le fait qu'un parti autrefois hostile se déclare maintenant, par l'organe de l'un de ses chefs, résolu à respecter loyalement et sans restriction la constitution. Puisque nous vivons sous un régime qui fait de l'existence des partis une nécessité politique et presque une nécessité sociale, n'est-il pas préférable qu'il en soit ainsi ? La nationalité et la religion ne s'en trouveront-elles pas mieux ?

Le *Constitutionnel* a l'air de ne pas croire absolument à cette nécessité des partis, de la dualité politique et électorale. Il termine ainsi la période dont nous avons déjà cité la première partie :

On dirait presque, d'après le discours de M. Laurier, que Abel était *whig* ou *libéral national* et que Cain était *tory-conservateur*.

Quelle importance faut-il attacher à ces noms, à ces désignations plus ou moins grammaticales ?

Dans un pays tel que le nôtre, nous n'attachons pas la moindre importance aux noms. Ce qu'il nous faut, ce sont des gens honnêtes pour gouverner ; car les conservateurs, après tout, ne sont pas plus opposés au progrès que leurs adversaires, et le parti de M. Laurier, à quelques exceptions près, parmi ses membres, n'est certainement pas un parti subversif de l'ordre social.

S'il ne s'agissait que de trouver des *honnêtes gens* pour gouverner le pays, sans doute ce serait une chose facile, Dieu merci ! Mais, au risque de paraître paradoxal, nous dirons que cela n'est pas suffisant, et qu'il faut de plus avoir des honnêtes gens qui soient en même temps des hommes de principes. Cela semble comporter qu'il y a des *honnêtes gens* qui peuvent ne pas avoir de principes, ou plutôt avoir des principes mauvais, dangereux. Eh ! bien, oui, il y a des *honnêtes gens*, dans le monde politique, qui sont dans ce cas... du moins dans l'opinion *des autres*. Car il y a et il y aura toujours *des autres*, c'est-à-dire de l'opposition, dans les pays où plusieurs hommes seront appelés à diriger la chose publique — soit, dans tous les pays et toujours. Ne serait-ce que sur la manière d'entendre l'intérêt matériel, commercial ou industriel, d'un pays, ou même d'une section d'un pays, il y aura toujours des opinions différentes et contradictoires chez ceux qui seront appelés à manifester leurs sentiments. Cela suffirait pour maintenir l'existence de deux partis.

Au reste, nous n'avons pas la prétention d'en *remodeler*, sur ce point, à notre confrère, qui est salué par tous comme un maître dans cette science de la politique, et qui est sûr d'attirer l'attention et de faire sensation chaque fois qu'il traite ces questions.

A. GÉLINAS.

Nous publions, cette semaine, un extrait du nouvel ouvrage de M. Faucher de Saint-Maurice : *De Tribord à Babord*. Le volume n'est pas encore entre les mains du public. Il vient à peine d'être mis à la disposition des libraires. C'est donc une primeur, et nous espérons que nos lecteurs nous en sauront gré.

L'ouvrage de M. Joseph Tassé : *Les Canadiens de l'Ouest*, paraîtra ces jours-ci au complet. Nous croyons qu'il suffit d'annoncer ce fait pour assurer le succès de cette publication. L'œuvre de M. Tassé est un monument précieux pour la nationalité canadienne. L'auteur a doublement mérité du pays, par le travail et les re-

cherches qu'il s'est imposés, et par le talent qu'il a déployé dans cette entreprise qu'il a si heureusement menée à bonne fin.

CHOSSES ET AUTRES

M. Nicholls, le gouverneur de la Louisiane, est catholique.

On télégraphie d'Ottawa qu'un bon nombre d'employés du gouvernement doivent être prochainement mis à la retraite.

Le bruit court à Toronto, disent les dépêches, que Sir John Dufferin va être désigné pour succéder à lord Dufferin comme gouverneur-général du Canada.

On mariait, il y a quelque temps, le prince impérial, fils de Napoléon III, à la seconde fille de la reine d'Espagne ; maintenant, on le marie à la fille du maréchal MacMahon, et les commentaires abondent. C'est ce qui explique, disent les républicains, pourquoi MacMahon favorise les bonapartistes.

Le Romeo de Shakespeare était Romeo Montecchio, et Juliette était Juliette Capello. Un écrivain du temps dit que leur histoire est vraie et qu'on montrait leur tombe à Vérone.

La reine Victoria règne depuis près de 40 ans. Les rois qui l'ont précédée sur le trône d'Angleterre n'ont pas tous régné aussi longtemps, mais ils sont morts à un âge avancé. Georges Ier avait 67 ans quand il est mort ; Georges II, 77 ; Georges III, 82 ; Georges IV, 68. La reine parle bien l'anglais, le français, l'allemand et l'italien.

Son Excellence Mgr. Couroy, délégué apostolique, est actuellement à Québec. Il doit partir ces jours-ci pour le Saguenay, où il passera quelques semaines.

Son Excellence Lord Dufferin, et Lady Dufferin, sont de retour de Tadoussac depuis la semaine dernière. Ils sont passés à Montréal mercredi, en route pour Ottawa, d'où ils doivent partir ces jours-ci pour Manitoba.

M. Tilden, candidat à la présidence lors de la dernière élection aux États-Unis, est parti pour l'Europe, mardi dernier, avec M. Bigelow, secrétaire d'État de New-York, et ancien ministre des États-Unis en France. Il sera de retour en octobre.

Le délégué apostolique a loué, sur le chemin Saint-Louis, la résidence connue sous le nom " d'Elm Grove," propriété de la marquise de Bassano. Cette maison est garnie et Son Excellence pourra en prendre possession à son retour de Cacouna.

Le 25 juillet était le quarantième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr. Bourget. Un grand nombre de membres du clergé et de laïques ont profité de cette circonstance solennelle pour aller renouveler à Sa Grandeur, actuellement au Sault-au-Récollet, l'expression de leurs sentiments de vénération profonde.

Un correspondant du *Scientific American* propose d'employer à la guerre des ballons torpilles.

L'idée serait d'envoyer les ballons au-dessus de l'ennemi et de faire éclater la torpille au moyen d'un fil électrique. On calcule qu'une ville pourrait être totalement détruite en employant une quantité suffisante de nitro-clycérine.